

EXTRAIT DU REGISTRE D
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du LUNDI 30 JANVIER 2023 à 8h30

Date de convocation : 24 janvier 2023

Délibération
N°B2023_13

Membres en exercice :	19
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : BELART Xavier

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DEVIC Bernard, DURAND Viviane, FABRE Alain, GOUIRY Catherine, HERNANDEZ Joël, JAMMES Michel, LAPALU Christian, MARTIN Henri, MARTINAGE Fabienne, MONIE Jean-Marie, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel, RIO Jean-Louis

EXCUSES : PARRA Eric

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : PY Michel (délibération N°B2023_01), RIO Jean-Louis (délibérations N°B2023_09 et N°B2023_10)

EXCUSES AVEC PROCURATION :

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE :

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes – Politique de la ville, Habitat, Logement

OBJET: CISPD - Mise en œuvre des chantiers jeunes « passerelle vers l'emploi et la citoyenneté » pour l'année 2023

Un « chantier jeunes » vise à employer, pour une durée d'une à deux semaines à mi-temps, de 10 à 12 jeunes, filles et garçons, de 16 à 18 ans inclus, durant les vacances scolaires de printemps, les vacances estivales et les vacances de la Toussaint.

L'objectif est de leur offrir une première expérience du monde du travail, permettant aux encadrants de repérer et mobiliser les jeunes en difficulté afin d'éviter le décrochage, voire le basculement vers la délinquance.

Un « chantier jeunes » est un projet global comprenant 2 actions distinctes mais complémentaires :

- Des temps de formation/information obligatoire sur les postures vers l'emploi, la lutte contre les discriminations, la citoyenneté au sens large et l'environnement.
- 20 à 40 heures de travaux manuels, en fonction de la période.

Ainsi, candidater à un « chantier jeunes » signifie impérativement une garantie de la part du jeune à participer à l'ensemble du projet et à signer un acte d'engagement qui est intégré au dossier de candidature.

Les critères de sélection prioriseront les jeunes en décrochage scolaire (situation connue au moment de la candidature du jeune), les jeunes déscolarisés et sans emploi, les jeunes en voie de désocialisation, ainsi que les primo-sélections afin de préserver et garantir l'égalité des chances de participation. La parité est respectée ainsi que la proportion de Narbonnais et de jeunes des villages lors de la sélection. Concernant les Narbonnais, une attention particulière est apportée aux jeunes issus des quartiers politique de la ville.

Les périodes de formation/information se composeront :

- D'un temps d'accueil (présentation du chantier, nature des travaux, signature du contrat de travail) par le service Prévention, Sécurité, Santé au Travail du Grand Narbonne et le CISPD du Grand Narbonne.
- D'un atelier sur les savoirs-être (postures professionnelles, apprendre à se présenter, mise en situation, retour sur les attitudes durant l'entretien de motivation...) par les conseillers de la Mission Locale Jeunes.
- D'un temps consacré à des débats à visée éducative sur l'estime de soi, l'éducation morale et civique, la lutte contre les discriminations..., animé par un médiateur familial diplômé d'Etat lors des vacances estivales.

Les travaux pourront concerner des domaines aussi divers et variés que le patrimoine architectural, l'environnement, la réhabilitation de petits équipements socio-éducatifs ou sportifs, pour les restaurer, les aménager et les mettre en valeur, sur l'ensemble des communes du Grand Narbonne.

La commune accueillant le chantier devra impérativement signer la convention de partenariat définissant ses engagements ainsi que ceux du Grand Narbonne.

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver le dispositif tel que présenté pour l'année 2023,
- D'approuver les conventions de partenariat avec les communes accueillant le chantier, dont le modèle est joint au présent rapport.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment ladite convention.

Pièce jointe à la délibération :

Modèle convention de partenariat entre Le Grand Narbonne et la commune accueillant le chantier

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |PUB|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

